

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
du LUNDI 3 JUIN 2013 A 20 HEURES 30.**

Présidente : Mme Devaux

Présents : Mme Devaux, Mr Lefèvre, Mr Bigot, Mr Brunet, Mr Jouselain, Mr Lemaître, Mme Pontouis, Mme Cochet, Mr Guillet, Mr Thegner, Mr Chessé, Mr Hamon, Mr Boussin.

Absents : Mr Taugourdeau non excusé, Mme Lemoine excusée.

Convocations expédiées le : 28/05/2013  
Compte-rendu affiché le : 06/05/2013

. Approbation du Compte-rendu de la dernière réunion à l'unanimité.

**COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LOIRE-LONGUÉ :**

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L.2121-7, L.2121-9, L.2121-10 et L. 2121-29 ;

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilité locales ;

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales et notamment l'article 9-II-1° codifié à l'article L. 5211-6-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2012-281 du 29 février 2012 visant à assouplir les règles relatives à la refonte de la carte intercommunale ;

Vu la loi n°2012-1561 du 31 décembre 2012 relative à la représentation communale dans les communautés de communes et d'agglomération ;

Considérant que la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, complétée par la loi relative à la représentation communale dans les communautés de communes et d'agglomération du 31 décembre 2012, a modifié les dispositions relatives à la composition des assemblées délibérantes des communautés de communes et d'agglomération ;

Considérant qu'à compter du renouvellement général des conseils municipaux, le nombre et la répartition des délégués des communes au sein de l'organe délibérant des communautés de communes sont établis :

. soit par accord des deux tiers au moins des municipaux des communes intéressées représentant la moitié de la population totale de celles-ci ou de la moitié des conseils municipaux des communes intéressées représentant les deux tiers de la population totale. Cette répartition tient compte de la population de chaque commune. Le nombre de sièges total ne peut excéder de plus de 25 % le nombre de sièges qui serait attribué en application d'une répartition proportionnelle à la plus forte moyenne ;

. soit selon une répartition proportionnelle à la plus forte moyenne arrêté au vu du tableau défini à l'article L.5211-6-1 du code général des collectivités territoriales.

Considérant que dans les deux cas, chaque commune dispose d'au moins un siège et aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges ;

Vu la proposition du Bureau du 23 mai 2013 relative à la composition de l'assemblée communautaire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité avec 12 voix pour et 1 abstention :

**. DÉCIDE de retenir un nombre de sièges total pour l'effectif du conseil communautaire de la communauté de Communes Loire-Longué égal à 33,**

**. DÉCIDE de fixer leur répartition entre les communes membres comme suit :**

- Longué-Jumelles : 11 délégués,
- Les Rosiers sur Loire : 04 délégués
- Vernantes : 04 délégués
- St Philbert du Peuple : 02 délégués
- Vernoi le Fourrier : 02 délégués
- St Martin de la Place : 02 délégués
- St Clément des Levées : 02 délégués
- Blou : 02 délégués
- Mouliherne : 02 délégués
- Courléon : 01 délégué
- La Lande Chasles : 01 délégué

**. DIT que la présente délibération remplace et annule la délibération du Conseil Municipal n°026-2013 du 6 mai 2013.**

**. ATTRIBUTION DE NUMÉROS DE VOIRIE AU PRESBYTÈRE :**

Compte tenu des travaux de réhabilitation au presbytère et à l'implantation de 2 locaux professionnels, il apparaît nécessaire d'ajouter des numéros de voirie Rue des Mariniers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- . DÉCIDE d'attribuer le numéro 7 : au presbytère**  
**7 bis : à la pharmacie**  
**7 ter : au cabinet médical,**

**. CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire.**

**. DEVIS DE RELIURE DE REGISTRES D'ETAT CIVIL :**

Monsieur BRUNET présente au Conseil Municipal le devis de reliure et de restauration de différents registres d'état-civil, de l'Atelier d'Angers, artisan qui lui a été recommandé par plusieurs Mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- . DÉCIDE de RETENIR le devis de l'Atelier d'Angers, pour différents travaux de reliure et de restauration de registres d'état-civil, d'un montant de 1 957 € HT, soit la somme de 2 340.57 € TTC,**

**. CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire.**

**RECENSEMENT DE LA POPULATION 2014 : DÉSIGNATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'en 2014 va avoir lieu le recensement de la population. La collecte débutera le 16 janvier et se terminera le 15 février.

Madame le Maire rappelle que de la qualité de la collecte du recensement dépend directement le calcul correct de la population légale de la commune et donc toutes les dotations à venir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

**. DÉSIGNE comme coordonnateur communal du recensement 2014 Madame Stéphanie PONTOUIS.**

Un arrêté municipal sera pris en ce sens.

**CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL RELATIVE A LA DESSERTE DE NOTRE « POINT LECTURE » (BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE) :**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la bibliothèque municipale était desservie par la Bibliothèque départementale de Prêt qui lui fournissait, plusieurs fois dans l'année, différents livres et ouvrages mis à disposition des adhérents.

Après plusieurs années d'information et de discussion, le Bibliopôle est désormais chargé d'accompagner les bibliothèques dans leurs projets, leurs moyens et leurs objectifs. Compte tenu des moyens mis en œuvre par notre bibliothèque, elle a été qualifiée comme « point lecture » et les services apportés par le BiblioPôle seront alignés sur cette classification.

Ce partenariat fera l'objet d'une convention entre la Mairie et le Département afin de faciliter le développement de la lecture publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

**. DÉCIDE de valider la convention de partenariat avec le Département de Maine et Loire, pour une durée de 3 ans, afin de bénéficier de la desserte de notre « Point lecture »,**

**. CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire et**

**. L'AUTORISE à signer la convention correspondante.**

**TRANSFERT DE CRÉDITS :**

Le Conseil Municipal DÉCIDE le transfert de crédits suivant :

- 3 000 € seront prélevés à l'article 61522
- 3 000 € seront reportés à l'article 678.

**IMPLANTATION DU BUREAU DE VOTE :**

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une circulaire préfectorale du 31 mai 2014, relative à l'implantation des bureaux de vote pour les prochaines élections à venir.

Compte tenu des scrutins à venir, où une forte présence a été constaté, elle propose de ré intégrer le Centre Culturel, la salle Milsonneau étant trop petite. Le Conseil Municipal accepte.

**Exposé de Christophe LEFÈVRE, 1<sup>er</sup> Adjoint, Tourisme :**

**CCAS :** le 7 juin prochain, les Membres du CCAS accompagneront nos aînés pour un voyage d'une journée dont le programme est le suivant :

- **Visite du Musée Joseph DENAIS à Beaufort en Vallée,**
- **Déjeuner au Restaurant de la « Pomme de Pin » à Cuon,**
- **visite de l'apothicairerie et le château du Roi René à Baugé,**
- **Au retour arrêt à Longué pour la visite de l'Hydronef.**

44 personnes sont inscrites à cette sortie.

**Label Station Verte :** La cérémonie de remise de la charte du Label Station Verte est fixée au Mardi 18 juin prochain à 11 h 30 au Centre Culturel. Il invite les conseillers municipaux à être Présent, un vin d'honneur sera servi à l'issue de cette cérémonie.

**Exposé de Mr BIGOT, 2<sup>nd</sup> Adjoint, urbanisme, bâtiments, architecture :**

En raison des mauvaises conditions météorologiques :

- le ponton n'a pas pu être installé. Il le sera dès que le Loire aura baissé,
- Idem pour l'installation, au Port, d'une colonne à verre par le Smictom,
- L'électricité a été coupée au terrain de rugby car l'eau du puits est haute et la pompe est sous l'eau.

- Souci à la guinguette avec la toile de la structure qui s'est détendue, ce qui entraîne d'importantes poches d'eau. Etant toujours sous garantie, le fabricant a été contacté
- Camping : toujours des fuites d'eau même si certaines ont été colmatées
- Problème avec un employé communal, qui à la suite du mauvais entretien du matériel, ainsi qu'un problème d'alcoolémie, va passer en conseil de discipline.

. **Exposé de Mr BRUNET, 3<sup>ème</sup> Adjoint, Ecoles – Education – Culture – Communication**

**Communication** : Les Echos ont été distribués. Mr BRUNET demande aux Conseillers de faire la distribution en temps et en heure.

**Formation** : Il rend compte d'une formation à laquelle il a assisté sur la communication en période pré-électorale. Un bilan des actions menées durant le mandat peut être fait mais plus de 6 mois avant la date des élections municipales.

Madame le Maire demande d'y réfléchir et une décision sera prise lors du prochain conseil.

**Projet du presbytère** : L'appel d'offre a été fait, les réponses sont demandées pour la fin juin.

**Ecole** : Le dernier conseil d'école a lieu demain. Une réunion conjointe entre les enseignants, les représentants des parents d'élèves ainsi que la municipalité sera organisée afin de réfléchir sur les modalités d'application de la réforme des rythmes scolaires. Renseignements pris auprès de la CCLL, rien n'est envisagé pour des actions communes. Voir avec les 2 communes ligériennes de St Clément et des Rosiers, si des activités peuvent être faites conjointement.

. **Exposé de Mr JOUSSELAIN 4<sup>ème</sup> Adjoint, voirie** :

**Programme de voirie 2013 de la CCLL** : le Cabinet AMC, Maitrise d'œuvre, est en train de chiffrer chaque programme afin de pouvoir lancer les appels d'offres.

**Pata** : la campagne de PATA qui devait être faite a été repoussée pour cause de mauvais temps.

**Tennis** : les travaux de peinture du nouveau ont également été retardés pour les mêmes raisons.

A ce sujet, une discussion est engagée en ce qui concerne la future gestion des courts, sur la mise en place d'un règlement, d'un planning d'occupation, s'ils doivent être en libre-service (comme le préconise Mr HAMON, et comme cela est pratiqué à Longué), ou avec clé à retirer (comme le souhaite Mr LEMAITRE) qui pense que cela responsabilise les utilisateurs. Une réunion de la commission sports et de l'Entente section tennis sera organisée afin de prendre une décision finale. Madame le Maire remercie Mr LEMAITRE d'avoir nettoyé le second terrain de tennis.

**Campagne de lutte contre les frelons asiatiques** : organisée en partenariat avec le FDGDON, Des pièges ont été posés et 2 fondatrices ont été attrapées. Surveillance à continuer.

**L'Adhésion au PEFC** : qui a été prise lors du précédent Conseil Municipal est annulée car nous sommes adhérent par l'intermédiaire de COFOROUEST.

**Vente des peupliers** : Il rend compte du résultat de la vente des peupliers suite à la vente en ligne du 22 mai dernier et donne lecture du courrier de COFOROUEST.

Le lot a été vendu à la Société COFOGAR au prix de 10 063 € duquel il faudra déduire différents frais (vente, marquage, CVO, PEFC) d'un montant de 1 056.64 € soit la somme définitive à percevoir de 9 006.36 € TTC.

Le Conseil Municipal **ACCEPTE cette vente d'un montant de 9 006.36 € TTC**

**Les plantations** dans le bourg sont terminées, les prairies fleuries commencent à lever.

**Structures multi – activités** : Les travaux ont débuté ce matin et devraient être terminés en fin de semaine. (prévoir une inauguration conjointe avec le nouveau tennis).

. **AFFAIRES DIVERSES** :

Mme COCHET rend compte de ses impressions suite à une visite de l'école maternelle et soumet l'idée de réhabiliter les classes et leur mobilier qu'elle trouve vieillots. Il est rappelé que chaque année, un budget est inscrit pour l'acquisition de mobilier, dans l'école, budget qui n'est pas forcément utilisé. Il est fait également remarqué que les peintures des classes sont choisies par les professeurs. Suit un échange sur ce sujet ainsi que sur le secrétariat de la mairie et son mobilier, l'état du bureau de Mme le Maire ainsi que l'aspect de la salle du Conseil/des mariages et de la cage d'escalier.

